

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2020

**OJ N°66 - Urbanisme et Aménagement. Planification.
Modification du Site Patrimonial Remarquable-Aire de mise en Valeur de l'Architecture et
du Patrimoine de la commune de Guéthary.**

Date de la convocation : 14 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

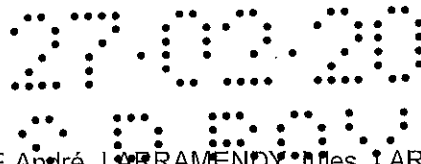
PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°5), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANES Pascale, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°8), BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°39), BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°8), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°47), BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy représenté par ROMEO Marie-Claire, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves (jusqu'à l'OJ N°25), CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°45), CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°70), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°69), ETCHART Jean-Louis, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maïalen, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°64), GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°36), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, , HIALLE Sylvie, HIRIART Michel (jusqu'à l'OJ N°55), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°39), IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°47), IRASTORZA Didier (à compter de l'OJ N°4), IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOIN Jean-Pierre, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°6), JOCOU Pascal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°41), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel,

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Fach Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72



LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°47), LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie représentée par DELPECH Jean-Marc, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°39), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MOUESCA Colette (jusqu'à l'OJ N°75), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, ONDARS Yves représenté par BISCAICHIPY Maïte, PEILLEN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°53), PEYROUTAS Maitena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°8), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°20), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel représenté par CALVO Mickael, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°53), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ANGLADE Jean-François, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BUTORI Nicole, CARPENTIER Vincent, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ELGOYHEN Monique, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, FIESCHI Pierre, GAMOY Roger, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, NOBLIA Eliane, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude, ORTIZ Laurent, PICARD-FELICES Marie, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, TARDITS Richard, URRUTIAGUER Sauveur, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALZURI Emmanuel à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°6), BARATE Jean-Michel à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°9), BEGUE Catherine à IDIART Michel (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°39), BERARD Marc à BELLEAU Gabriel (à compter de l'OJ N°40), BERCAITS Christian à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°9), BERTHET André à BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°48), BUSSIRON Jean-Yves à PONS Yves (à compter de l'OJ N°26), BUTORI Nicole à ECENARRO Kotte, CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert (à compter de l'OJ N°46), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony, DEQUEKER Valérie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°47), DUHART Agnès à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, FIESCHI Pierre à INCHAUSPÉ Beñat, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph à NEGUELOUART Pascal, HACALA Germaine à DE CORAL Odile, IPUTCHA Jean-Marie à IRASTORZA Didier (à compter de l'OJ N°48), IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°3), IRIGOIN Didier à CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°45), IRUMÉ Jacques à ELGUE Martin, LAFITE Guy à CLAVERIE Peio (à compter de l'OJ N°42), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LASSERRE Marie à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°48 et jusqu'à l'OJ N°75), LISSARDY Sandra à IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°47), NOUSBAUM Pierre-Marie à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, ORTIZ Laurent à HAYE Ghislaine, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri, PREBENDE Jean-Louis à ERGUY Chantal, SAINT ESTEVEN Marc à GUILLEMOTONIA Pierre, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°21).

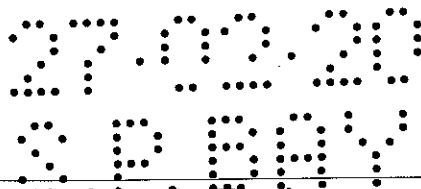
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalités de vote : vote électronique

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Bayona Cedex
05 59 44 72 72

Sedencia
15 Avenguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72



OJ N°66 - Urbanisme et Aménagement. Planification.

Modification du Site Patrimonial Remarquable-Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Guéthary.

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 19 novembre 2014, la commune de Guéthary a approuvé son Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et comme précisé dans la délibération-cadre adoptée le 4 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de planification patrimoniale.

Afin de procéder à diverses évolutions réglementaires (règlement littéral et graphique) en lien avec le projet de révision du Plan local d'urbanisme, le Conseil municipal de la commune de Guéthary a demandé, par délibération du 21 septembre 2017, à la Communauté d'Agglomération d'initier une procédure de modification de l'AVAP.

Les objectifs de la modification de l'AVAP de la commune de Guéthary sont les suivants :

- modification de catégorie de la maison « Ama Baita » et de son espace d'accompagnement architectural ;
- modification de l'espace libre ouvert et l'espace d'accompagnement architectural Rue Adrien Lahourcade/RD810.

Par délibération en date du 16 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a acté l'engagement de la procédure de modification du SPR-AVAP de la commune de Guéthary.

Conformément aux dispositions de l'article 112 III de la loi LCAP, l'Architecte des Bâtiments de France a été consulté sur le projet de modification du SPR-AVAP de Guéthary et a émis un avis favorable le 9 juin 2019.

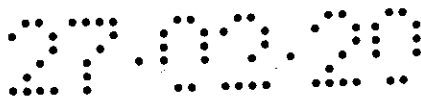
La Mission Régionale d'autorité environnementale a également été consultée et a indiqué par décision du 13 février 2019 que le projet de modification du SPR-AVAP de Guéthary n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 22 juillet 2019, une enquête publique a été prescrite et s'est déroulée sur une période de 33 jours, du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus.

Au regard des observations du public lors de l'enquête publique et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le dossier arrêté a été amendé de plusieurs modifications qui sont exposées ci-après, ainsi que dans le tableau annexé à la présente délibération.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération-cadre portant sur la planification patrimoniale et les Sites patrimoniaux remarquables adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque le 4 novembre 2017 ;



Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCAP), et notamment son article 112 paragraphes II et III ;

Vu l'avis favorable de la Mission Régionale d'autorité environnementale en date du 13 février 2019 ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 9 juin 2019 ;

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 22 juillet 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la modification du SPR-AVAP et sur la révision du PLU, laquelle s'est déroulée sur une période de 33 jours, du lundi 19 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus ;

Vu le rapport de Madame Liliane OTAL, commissaire-enquêteur, en date du 27 septembre 2019, dont il résulte que 343 observations ont été formulées ; les principales observations concernant le SPR-AVAP ont eu pour objet :

- la demande du maintien de la protection de la maison « Ama Baita » identifiée « patrimoine intéressant » par le SPR-AVAP en vigueur ;
- la demande du maintien de la protection du jardin attenant à la maison « Ama Baita » identifié « espace d'accompagnement architectural » par le SPR-AVAP en vigueur ;
- la demande de l'abandon du projet de démolition de la maison « Ama Baita » pour la construction d'un immeuble collectif.

Vu les conclusions motivées et l'avis favorable assorti d'une réserve émis le 18 octobre 2019 par Madame le commissaire-enquêteur sur le dossier de modification du SPR-AVAP de la commune de Guéthary, soumis à l'enquête ;

Vu la réserve formulée par Madame le commissaire-enquêteur :

- réétudier complètement l'OAP n°1 avenue du général de Gaulle/chemin Haispoure, maison Ama Baita dont la présentation devra faire l'objet d'un travail d'information et de concertation avec la population, avant d'approuver la modification du SPR AVAP du secteur avenue du général de Gaulle/chemin d'Haispoure, maison Ama Baïta ;

Vu la présentation de synthèse des observations du public, des personnes publiques et organismes associés ou consultés, exposée en présente séance ;

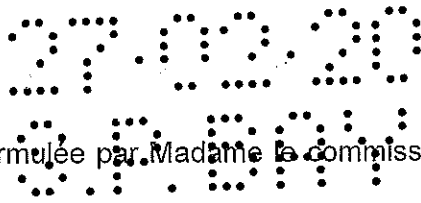
Vu les modifications, exposées en séance et figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, qu'il est projeté d'apporter au projet de modification du SPR-AVAP de la commune de Guéthary, pour tenir compte des observations du public lors de l'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions de Madame le commissaire-enquêteur ;

Vu l'arrêté du Préfet de région en date du 23 janvier 2020 contenant accord sur le projet de modification du SPR-AVAP de la commune de Guéthary tel qu'amendé suite aux observations recueillies lors de l'enquête publique et à la réserve de Madame le commissaire-enquêteur ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Guéthary du 29 janvier 2020 portant sur le projet de modification du SPR-AVAP de Guéthary tel qu'amendé suite aux observations recueillies lors de l'enquête publique et à la réserve de Madame le commissaire-enquêteur ;

Vu la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers sur le projet de modification du SPR-AVAP de la commune de Guéthary ;

Vu le dossier du projet de SPR-AVAP de la commune de Guéthary modifié en conséquence ;



Considérant que la réserve formulée par Madame le commissaire-enquêteur a été levée de la manière suivante :

- abandon du projet d'Orientation d'aménagement et de programmation n°1 avenue du général de Gaulle/chemin Haispoure, maison Ama Baita dans le projet de révision du Plan local d'urbanisme de Guéthary ;
- abandon corrélatif du projet de modification du SPR-AVAP sur le secteur 1 avenue du général de Gaulle/chemin Haispoure, maison Ama Baita qui consistait en une modification de catégorie de la maison « Ama Baita » et de son espace d'accompagnement architectural ;

Considérant que la modification projetée à la suite des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, soit l'abandon du projet de modification du SPR-AVAP de Guéthary sur le secteur de la maison « Ama Baita », a pour conséquences :

- l'abandon de la suppression de la protection de la maison « Ama Baita » et de son jardin attenant ;
- l'abandon du projet de construction (OAP n°1 du PLU) sur le terrain ;
- le maintien de l'identification de la maison « Ama Baita » comme « patrimoine intéressant » ;
- le maintien de l'identification du jardin attenant à la maison « Ama Baita » comme « espace d'accompagnement architectural » ;

Considérant que le projet de modification du SPR-AVAP tel qu'il est présenté au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est prêt à être approuvé.

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de :

- lever la réserve émise par le commissaire-enquêteur ;
- approuver les modifications apportées au projet de modification du Site patrimonial remarquable-Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (SPR-AVAP) de Guéthary, telles que rapportées dans la présente délibération ;
- approuver la modification du Site patrimonial remarquable-Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (SPR-AVAP) de la commune de Guéthary, tel qu'annexé à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise en sous-préfecture de Bayonne, et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Guéthary, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le document du SPR-AVAP de la commune de Guéthary peut être consulté.

Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 178 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 8

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Eguitza
15 Foch Etorbidia - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedança
15, Avenguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

27.02.20
E.P. BAY

Abstention : 105 ETCHEMENDY Jean

Non votants : 009 APECARENA Jean-Pierre , 018 BARETS Claude , 029 BERTHET André (028 BERRA Jean-Michel) , 066 DARRASSE Nicole , 102 ETCHEBEST Michel , 157 ITHURRALDE Eric , 173 LARRAMENDY Jules , 206 PICARD-FELICES Marie (108 ETCHETO Henri)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Damien DUHAMEL.

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le : **27 FEV. 2020**
Publié le : **27 FEV. 2020**

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72